

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
MARDI 26 MARS 2024
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 26/03/2024

Le Mardi 26 Mars 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20240326.010

OBJET :

VILLE –
FISCALITE 2024

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à M. ANTION Claude – M. HENRY Philippe à M. GARNIER Christian – M. NICKLAUS Bruno à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme THOUVENIN Odile à M. PIERSON Fabien

ABSENTS/ EXCUSÉS : Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – Mme THOUVENIN Odile

SECRETARE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 21 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël

Le Maire certifie :

➤ Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 27/03/2024

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : 20/03/2024

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	17
Pouvoirs	4
Absents	2
Votants	21

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Le Maire expose et rappelle à l'Assemblée que :

La Direction Départementale des Finances Publiques vient de nous notifier l'état 1259 relatif aux bases prévisionnelles 2024.

Les bases prévisionnelles et les taux non modifiés 2024 s'établissent :

Taxes	Bases	Taux	Produit attendu
T.F.B. (Taxe sur le Foncier Bâti)	3 610 000	28,84 %	1 041 124,00 €
T.F.N.B. (Taxe sur le Foncier Non Bâti)	33 800	17,58 %	5 942,00 €
Taxe d'habitation (TH) – Résidence secondaire	55 600	2,91 %	1 618,00 €
TOTAL			1 048 684,00 €

Auquel, il y a lieu d'ajouter :

Allocations Compensatrices	+ 207 469 €
----------------------------	-------------

et de prélever :

Coefficient correcteur	- 907 246 €
F.N.G.I.R. (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	- 118 785 €

Le produit net fiscal (T.F.B. et T.F.N.B.) attendu en 2024 s'élèvera donc à :

FISCALITE	141 438 €	Somme inscrite au BP 2024 - Recettes de Fonctionnement : Article 73111
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	+ 207 469 €	Sommes inscrites au BP 2024 - Recettes de Fonctionnement : Article 74833
TOTAL	348 907 €	
Versement F.N.G.I.R.	- 118 785 €	Somme inscrite au BP 2023 - Dépenses de Fonctionnement : Article 739221
PRODUIT NET attendu en 2024	+ 230 122 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 21 voix pour, vote les taux communaux de la fiscalité pour l'année 2024 :

- Foncier Bâti - **28,84 %**
- Foncier Non Bâti - **17,58 %**
- Taxe d'habitation – **2,91 %** *uniquement sur les résidences secondaires.*

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

